

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le **19** du mois de **décembre** à **19h00**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge ZURITA, Maire.

Présents : M. Franck ENJUMET, M. Franck DELAMARE, Mme Valérie DELAMARE, M. Christophe GAILLARD, M. Michel FLECHELLE, M. Jérôme HEQUETTE, M. Fabrice LAURAIN, M. Ludovic RODRIGUES, Mme Karine TORRES, Mme Stéphanie WEBER.

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nathalie NETO, M. Didier ERAMBERT donne procuration à M. J. HEQUETTE.

Absente : Mme Lucie MAESTRI.

M. Ludovic RODRIGUES a été élu secrétaire

Délibération n°1 : Modification du tableau des emplois au 22 décembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2313-1 et R.2313-3,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la délibération fixant le tableau des emplois en date du 22 mai 2025

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune comme suit pour tenir compte des besoins du service technique et de sa nouvelle organisation :

- création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet de 31 heures hebdomadaires,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE la création, à compter du 22/12/2025, d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps non complet représentant 31 heures de travail par semaine,

ADOpte le tableau des emplois figurant en annexe

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Serge ZURITA



TABLEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS AU 22/12/2025

Emplois permanents	Grades correspondants	Catégories	Temps de travail hebdomadaire moyen	Postes pourvus			Poste non pourvu	
				Références de la délibération de création / modification de l'emploi	Fondement juridique (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)	Effectif et sexe de l'emploi pourvu	Effectifs à pourvoir - Date de la vacance d'emploi	Motif (recrutement en cours, disponibilité...)
Service administratif								
Secrétaire général de mairie	Cadre d'emplois des rédacteurs	B	TC	Délibération n°3 du 21/11/2012 Délibération n°1 du 22/05/2025		1 femme		
Service technique								
Agent technique polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	35 heures	Délibération n°4 du 14/06/2016 Délibération n°1 du 22/05/2025				Décès agent
Agent technique polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	31 heures	Délibération n°1 du 19/12/2025				Recrutement à venir
Service scolaire et périscolaire								
Agent spécialisé des écoles maternelles	Cadre d'emplois des ATSEM	C	30 heures	Délibération n°2 du 10/09/2014 Délibération n°1 du 22/05/2025		1 femme		
Agent d'accompagnement scolaire et périscolaire	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	C	8 heures	Délibération n°4 du 14/06/2022 Délibération n°1 du 22/05/2025	Article L.332-8 6° du CGFP		Vacant depuis le 1/09/2025	
Agent d'entretien et d'activités périscolaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	31,5 heures	Délibération n°1 du 07/07/2014 Délibération n°1 du 22/05/2025		1 femme		
Agent d'entretien et d'activités périscolaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	31,5 heures	Délibération n°5 du 28/08/2020 Délibération n°1 du 22/05/2025		1 femme		
Agent d'entretien, de restauration et d'activités périscolaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	30,5 heures	Délibération n°5 du 28/08/2020 Délibération n°1 du 22/05/2025		1 femme		
Cantinière	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	31,5 heures	Délibération n°2 du 13/12/2017 Délibération n°1 du 22/05/2025		1 femme		